

Troisième vague de médicaments soumis à réévaluation : Le ministre de la Santé a pris une sage décision

Le ministre de la Santé, M. Xavier Bertrand, vient d'annoncer une baisse du remboursement de 41 médicaments, essentiellement des anti-diarrhéiques et des produits utilisés en ORL et en pneumologie, à 15%, pour une durée d'un an, au lieu de 35% actuellement.

Cette décision est en parfaite adéquation avec la proposition du Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) du 23 octobre¹ qui craignait un déremboursement total de ces médicaments.

Satisfait d'avoir été entendu, le CNGPO souligne que cette mesure s'inscrit dans une démarche absolument nécessaire d'éducation et de responsabilisation à la santé de l'ensemble des Français.

Le CNGPO émet toutefois des réserves quant à la durée d'un an. Il propose que cette année soit utilisée pour mettre en place des études précises liées à l'efficacité du déremboursement total de médicaments sur les économies réalisées par la Sécurité sociale qui, pour l'instant, n'a pas encore été prouvée.

¹ Communiqué de presse CNGPO 23/10/06 : « *Soucieux du nécessaire rééquilibrage du déficit de la Sécurité sociale, ainsi que de la nécessité d'accompagner le patient dans l'éducation à la santé, le CNGPO propose la pérennité des remboursements des médicaments concernés mais à un taux de 15%.* ».

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 10 groupements, la moitié des pharmaciens et représente plus de 50% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.